

Secteur / démarche	Accueil physique des usagers	Accueil téléphonique des usagers	Informations complémentaires, Autres modalités de contact Mails et téléprocédures
<b>ACCUEIL GENERAL et AIDE AUX PROCEDURES NUMERISEES</b>			
<b>Accueil général Site CORNEILLE Renseignements généraux</b>	OUI, sans rendez-vous Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h 30 et de 13h30 à 16h00	Standard de la préfecture : 04 72 61 61 61	Les informations générales sont disponibles sur le site Internet de la préfecture : <a href="http://www.rhone.gouv.fr">www.rhone.gouv.fr</a>
Accueil général site MOLIERE Renseignements généraux et accompagnement aux démarches	OUI, sur rendez-vous à l'initiative du service Formulaire disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30	Du lundi au vendredi De 8h30 à 12h 30 et de 13h30 à 16h30	
<b>PAN Point numérique d'aide aux usagers pour les procédures ANTS</b>	OUI, sur rendez-vous uniquement Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h00  3 manières de prendre RDV : 1- remplir une fiche contact à l'accueil général MOLIERE, vous serez recontacté ensuite 2/ par internet, à partir de la rubrique CONTACT du site 3/ par téléphone via le standard téléphonique de la préfecture 04-72-61-61-61	Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 Demander le point numérique au standard : 04 72 61 61 61	Il existe un réseau de lieux d'accueil et d'accompagnement des usagers pour réaliser leurs procédures dématérialisées(hors ANEF)  Renseignements auprès du réseau des maisons FRANCE SERVICES  Pour trouver une maison FRANCE SERVICES à proximité de chez vous <a href="https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services">https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/france-services</a>
<b>PAN Point d'Accès numérique ANEF étrangers</b>	OUI sur rendez-vous uniquement Du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30 Formulaire de contact disponible au 97 rue Molière 69003 LYON à déposer dans la boîte aux lettres accessible aux heures d'ouverture		
<b>Pour les autres procédures, un accès internet est disponible en accès libre à l'accueil général Corneille</b>	OUI,sans rendez-vous, Aux horaires de l'accueil général Site CORNEILLE Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et 13h30 à 16h00	Standard de la préfecture : 04 72 61 61 61  Du lundi au vendredi De 8h30 à 12h 30 et de 13h30 à 16h30	
<b>SERVICES RECEVANT DU PUBLIC SUR RENDEZ VOUS UNIQUEMENT</b>			
<b>Section concours et recrutements</b>	NON AUCUN RENDEZ-VOUS PHYSIQUE	Du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h00 à 16h Fermeture exceptionnelle les jours de concours Demander le service des concours au standard : 04 72 61 61 61	
<b>Associations</b>	NON Pas d'accueil du public. Accueil du public supprimé depuis août 2022.	Mardi-Jeudi de 9h à 11h Demander le service des associations au standard : 04 72 61 61 61 ou joindre directement la permanence des associations au 07 72 61 61 44	Pour envoyer un mail : 1/ passer par la rubrique CONTACT du site Internet ou 2/ à l'adresse mail : Pref-associations@rhone.gouv.fr
<b>Passeport temporaire (d'urgence)</b>	OUI, sur rendez-vous uniquement Du lundi au vendredi de 8h30 à 12H00 et de 13h45 à 15h30 Site MOLIERE	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12H00 et de 13h45 à 15h30 Par le standard de la préfecture : 04 72 61 61 61	Le formulaire de demande d'un passeport d'urgence est en ligne sur le site internet des services de l'État dans le Rhône : <a href="https://www.rhone.gouv.fr/Demarches/Passeport/Passeport/Passeport#//Particuliers/page/N360">https://www.rhone.gouv.fr/Demarches/Passeport/Passeport/Passeport#//Particuliers/page/N360</a>  Les usagers peuvent déposer leur demande accompagnée des pièces justificatives à l'accueil du site Molière, 97 rue Molière 69003 LYON ou la renvoyer par courrier selon les modalités indiquées sur le formulaire.
<b>Passeport de mission/de service</b>	OUI, sur rendez-vous uniquement Du lundi au vendredi de 8h30 à 12H00 et de 13h45 à 15h30 Site MOLIERE	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12H00 et de 13h45 à 15h30 Par le standard de la préfecture : 04 72 61 61 61	
<b>Demande d'opposition de sortie du territoire d'un mineur (OST)</b>	OUI, sur rendez-vous uniquement Du lundi au vendredi de 8h30 à 12H00 et de 13h45 à 15h30 Site MOLIERE	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12H00 et de 13h45 à 15h30 Par le standard de la préfecture : 04 72 61 61 61	Le formulaire de demande d'opposition de sortie de territoire est en ligne sur le site internet des services de l'État dans le Rhône ou disponible à l'accueil de la préfecture, 97 rue Molière 69003 LYON : <a href="https://www.rhone.gouv.fr/Demarches/Opposition-a-la-sortie-de-territoire-et-Interdiction-de-sortie-du-territoire#//Particuliers/page/F1774">https://www.rhone.gouv.fr/Demarches/Opposition-a-la-sortie-de-territoire-et-Interdiction-de-sortie-du-territoire#//Particuliers/page/F1774</a>  Les usagers sont invités à déposer leur demande accompagnée des pièces justificatives à l'accueil du site Molière, 97 rue Molière 69003 LYON
<b>Mise à disposition du DR mobile aux communes</b>	OUI, sur rendez-vous uniquement Du lundi au vendredi de 8h30 à 12H00 et de 13h45 à 15h30 Site MOLIERE	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12H00 et de 13h45 à 15h30  Contact par l'adresse mél dédiée aux mairies ou par le standard de la préfecture : 04 72 61 61 61	
<b>Commissions médicales pour le droit à conduire</b>	OUI, sur rendez-vous uniquement Du lundi au vendredi de 8h30 à 13h30 Site MOLIERE RDV via le site internet de la préfecture du Rhône	Pas d'accueil téléphonique	Site Internet : <a href="http://www.rhone.gouv.fr">www.rhone.gouv.fr</a>
<b>SERVICES ASSURANT DES PERMANENCES TELEPHONIQUES UNIQUEMENT</b>			

Secteur / démarche	Accueil physique des usagers	Accueil téléphonique des usagers	Informations complémentaires, Autres modalités de contact Mails et téléprocédures
<b>Elections</b>	Pas d'accueil public, Sauf pendant les périodes d'élections Site CORNEILLE	Du lundi au vendredi De 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00	pref-elections@rhone.gouv.fr
<b>Armes</b>	Pas d'accueil public	Du lundi au vendredi De 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00	sur le site <a href="http://www.rhone.gouv.fr">www.rhone.gouv.fr</a> Pour les chasseurs, obligation préalable de créer un compte sur le site <a href="http://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr">sia.detenteurs.interieur.gouv.fr</a>
<b>Débîts de boissons</b>	Pas d'accueil public	Du lundi au vendredi De 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00	sur le site <a href="http://www.rhone.gouv.fr">www.rhone.gouv.fr</a>
<b>Manifestations sportives</b>	Pas d'accueil public	Du lundi au vendredi De 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00	sur la plate-forme <a href="http://www.manifestationsportive.fr">www.manifestationsportive.fr</a> , sauf pour les manifestations nautiques et aériennes ( <a href="mailto:pref-manifestationsportive@rhone.gouv.fr">pref-manifestationsportive@rhone.gouv.fr</a> )
<b>Auto-écoles</b>	Pas d'accueil public	Du lundi au vendredi De 9h à 11h15 et de 14h à 16h pour les auto-écoles	TPS sur <a href="http://www.demarches.simplifiees">www.demarches.simplifiees</a> (liens disponibles sur le site <a href="http://www.rhone.gouv.fr">www.rhone.gouv.fr</a> )
<b>SEJOUR DES ETRANGERS – GUICHET UNIQUE DEMANDES D'ASILE, REFUGIES, PÔLE REGIONAL DUBLIN, OFII</b>			
<b>Demande d'asile : Permanence Allocation de Demandeur d'Asile</b>	OUI, sans rendez-vous Du lundi au jeudi de 9h à 12h Site MOLIÈRE	Numero de téléphone dédié : 0 811 841 841	Les contacts avec les services se font exclusivement par la rubrique CONTACT du site internet de la préfecture. Réponse dans les 5 jours ouvrés pour les demandes d'informations générales.
<b>Permanence retour OFII</b>	NON	Contacteur l'OFII au 04.72.77.15.51 Du lundi au vendredi de 14h à 16h30	<a href="mailto:retour-lyon@ofii.fr">retour-lyon@ofii.fr</a>
<b>Demande d'asile : guichet unique Primo-demandeurs</b>	OUI, sur rendez-vous uniquement Du lundi au vendredi de 8h45 à 15h30 Site MOLIÈRE	Pas d'accueil téléphonique	Les contacts avec les services se font exclusivement par la rubrique CONTACT du site internet de la préfecture. Réponse dans les 5 jours ouvrés pour les demandes d'informations générales.
<b>Demande d'asile : Pointages Dublin</b>	Les rendez-vous sont donnés par la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile	Pas d'accueil téléphonique	
<b>Demande d'asile : Guichet – autres rendez-vous</b>	OUI, sur rendez-vous uniquement Du lundi au vendredi de 8h45 à 15h30 Site MOLIÈRE Les rendez-vous sont donnés à l'initiative du Bureau de l'asile et de l'hébergement (Guichet unique des demandes d'asile)	Pas d'accueil téléphonique	Les contacts avec les services se font exclusivement par la rubrique CONTACT du site internet de la préfecture. Réponse dans les 5 jours ouvrés pour les demandes d'informations générales.
<b>Pôle régional Dublin</b>	OUI, sur rendez-vous uniquement Du lundi au vendredi de 9h à 15h30 Site MOLIÈRE Les RDV sont données par les guichets d'accueil GUDA puis par le Pôle régional DUBLIN (convocation multi-rendez-vous)	Pas d'accueil téléphonique	Les contacts avec les services se font exclusivement par la rubrique CONTACT du site internet de la préfecture. Réponse dans les 5 jours ouvrés pour les demandes d'informations générales.
<b>Missions foraines</b>	OUI, sur rendez-vous uniquement Du lundi au vendredi de 9h à 17h30 (par session de 15 jours) Site MOLIÈRE Les rendez-vous sont donnés par l'OFPRA dans le cadre de convocations officielles.	Pas d'accueil téléphonique	Les contacts avec les services se font exclusivement par la rubrique CONTACT du site internet de la préfecture. Réponse dans les 5 jours ouvrés pour les demandes d'informations générales.
<b>AUTRES DEMARCHES RELATIVES AU SEJOUR DES ETRANGERS</b>			
<b>Naturalisations</b>	OUI, sur rendez-vous uniquement Du lundi au vendredi de 9h à 16h Site MOLIÈRE Les rendez-vous sont donnés à l'initiative de la plateforme de naturalisation	Pas d'accueil téléphonique	Les contacts avec les services se font exclusivement par mail, Soit à l'adresse suivante : <a href="mailto:pref-naturalisation@rhone.gouv.fr">pref-naturalisation@rhone.gouv.fr</a> Soit à partir de la rubrique CONTACT du site internet de la préfecture. Réponse dans les 5 jours ouvrés pour les demandes d'informations générales.
<b>1ère demande d'admission au séjour</b>	OUI, sur rendez-vous uniquement Du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30 Site MOLIÈRE Les rendez-vous sont fixés par le service après demande dématérialisée réalisée par l'utilisateur sur le site Démarches simplifiées	Pas d'accueil téléphonique	Site Démarches simplifiées accessible depuis le site <a href="http://www.rhone.gouv.fr">www.rhone.gouv.fr</a>
<b>Carte de séjour annuelle et pluriannuelle</b>	OUI, sur rendez-vous uniquement Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h Site MOLIÈRE Les rendez-vous sont pris par l'utilisateur sur le site de la préfecture du Rhône.	Pas d'accueil téléphonique	sur le site <a href="http://www.rhone.gouv.fr">www.rhone.gouv.fr</a>
<b>Carte de résident valable 10 ans</b>	OUI, sur rendez-vous uniquement Du lundi au vendredi de 08h30 à 15h30 Site MOLIÈRE Les rendez-vous sont pris par l'utilisateur sur le site de la préfecture du Rhône.	Pas d'accueil téléphonique	sur le site <a href="http://www.rhone.gouv.fr">www.rhone.gouv.fr</a>
<b>Appui à l'évaluation de la minorité des jeunes majeurs</b>	OUI, sur rendez-vous uniquement Lun-Mer-Jeu-Ven de 13h à 15h30 Site MOLIÈRE Les rendez-vous sont pris par les partenaires sur un planning dédié.	Pas d'accueil téléphonique	sur le site <a href="http://www.rhone.gouv.fr">www.rhone.gouv.fr</a>
<b>Titres de voyage/DCEM</b>	OUI, remise sur rendez-vous uniquement Du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30 Site MOLIÈRE Les rendez-vous sont pris par l'utilisateur sur le site de la préfecture du Rhône.	Pas d'accueil téléphonique	sur le site <a href="http://www.rhone.gouv.fr">www.rhone.gouv.fr</a>